

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-794821

166135

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 67135 Société : R.A.T.

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : CHIHABY Meriam

Date de naissance : 11-06-64

Adresse :

Tél. : 066434093 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Hamza BENJABBOUR

Omnipraticien

Rte. d'Azemour Km 19 Immeuble "C"

Centre DAR BOUAZZA

Date de consultation : 29/05/2023

Nom et prénom du malade : Chihaby Meriam

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : B. e. H. A. H.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/05/2023	C	200 DH.		INP : 05.22.29.24.23 Dr. Hamza BENJABBOUR Omnipraticien Rte. d'Azemour Km 19 Immeuble "C" Centre DAR BOUJAZZA Tél : 05.22.29.24.23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie BENJABBOUR DE L'OCEAN DAY SARI AU Rte. d'Azemour Km 19 Dar Bouazza - Casablanca Tél : 05 22 29 08 24 300250 - T.P. - 329.044	20/05/23	729,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

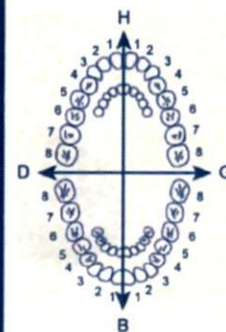
Cachet et signature du Laboratoire ou du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Hamza BENJABBOUR Omnipraticien Rte. d'Azemour Km 19 Immeuble "C" Centre DAR BOUJAZZA Tél : 05.22.29.24.23	20/05/2023	R =	200 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

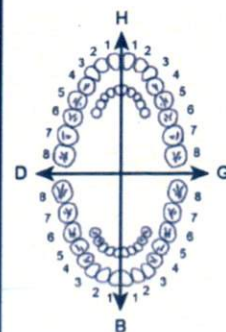
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
G	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Casa.....Le : 29.05.2023

Chihabi Marie

Facture

Les Honoraires de Radiographie Thoracique

= 200 DH

Dr. Hamza BENJABBOUR
Omnipraticien
Rte. d'Azzemour Km 19 Immeuble "c"
Centre DAR BOUAZZA
Tél : 05.22.29.24.23

ORDONNANCE

Casa, Le: 29.05.2023

Chikha Bi Merie

Résultat =

Radiographie Thoracique sans aucune

anomalie = Radiographie normale.

Dr. Hamza BENJABBOUR

Omnipraticien

Rte. d'Azzemour Km. 19 Immeuble "C"

Centre DAR BOUAZZA

Tél: 05.22.29.24.23

ORDONNANCE

Cox, Le: 29 05 2023

Chikobi Meriem

Radio Thence

Dr. Hamza BENJABBOUR
Rte d'Azzemour Km 19 Immeuble "C"
Centre DAR BOUAZZA
Tél: 05.22.29.24.23

Dr. Hamza BENJABBOUR
Omnipraticien
Rte d'Azzemour Km 19 Immeuble "C"
Centre DAR BOUAZZA
Tél: 05.22.29.24.23

Dr Hamza BENJABBOUR

Lauréat de la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ex. Médecin à l'hôpital El Hassani
et au service des urgences

Médecine Générale

Echographie - ECG

Radiographie Numérique



الدكتور حمزة بنجبور

خريج كلية الطب بالدار البيضاء
طبيب سابق بمستشفى الحسن
وقسم المستعجلات بالألف

الطب العام

الفحص بالصدى - تخطيط القلب
التصوير الرقمي بالأشعة

Casablanca, le 28.05.2023 في الدار البيضاء.

Chiba Bi Neria

9500 X3

Costal 20 mg

178 3 min

19600

Zephyrus 2h0/20

19600 2h 3 min

4220

Alu - 2 h

178 2 min

4820

Seigneur 2g

3h 3i

1400

Lavanie 50 N=5

1h

JARDIN
BAY Sari Au
d'Azzemour Km 15
Bouazza - Casablanca
Tel : 05 22 29 08 29
999369 - T.P. : 32960411

JARDIN
BAY Sari Au
d'Azzemour Km 15
Bouazza - Casablanca
Tel : 05 22 29 08 29
999369 - T.P. : 32960411

JARDIN
BAY Sari Au
d'Azzemour Km 15
Bouazza - Casablanca
Tel : 05 22 29 08 29
999369 - T.P. : 32960411

Dr. Hamza BENJABBOUR
Omnipraticien
d'Azzemour Km 19 Immeuble "C"
Dar Bouazza
Tél : 05 22 29 24 23

طريق أزموور كلم 19 عمارة «س» مركز دار بوعزة. الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 29 24 23

Route d'Azzemour Km 19, Immeuble C Centre Dar Bouazza, Casablanca - Tél.: 05 22 29 24 23

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg, cp pel b7
P.P.V : 205,00 DH



6 118001 080830

PPV: 196,00 DH

LOT: 22G11

EXP: 07/2025

LOT : 230070
EXP : 02/2026
PPV : 42,70DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH



6 118000 060536

ZEPHIRUS® 240 mcg/20 mcg

Poudre pour inhalation
en gélules
Budésonide/Salmétérol

Uniquement pour adultes

60 gélules
Voie inhalée

COSTAL® 20 mg
Atorvastatine (DCI)
30 Comprimés pelliculés



6 118000 340737

LOT : 221593

EXP : 12/2025

PPV : 99,00DH



LOT : 221593

EXP : 12/2025

PPV : 99,00DH

كوستا

30 قرصا ملبسا

COSTAL® 20 mg
Atorvastatine (DCI)
30 Comprimés pelliculés

